

REGLEMENT

Appel à candidatures « Pfizer Healthcare Hub »

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : le 30 novembre 2018 inclus

1. Contexte

Pfizer a lancé son Pfizer Healthcare Hub en France et affirme ainsi sa volonté de soutenir les innovations technologiques du secteur de la santé en encourageant et en accompagnant des initiatives de healthtech développées par des startups.

Le Pfizer Healthcare Hub France est un programme visant à accélérer le développement de solutions digitales de santé en conjuguant les expertises de Pfizer et celles de startups engagées à ses côtés.

Il repose sur un partenariat avec l'ICM et l'iPEPS, qui est le programme partenaire healthtech de Station F, le plus grand campus de startups en Europe.

C'est pourquoi, Pfizer France lance un appel à candidatures afin de faire bénéficier à des startups de la eSanté ou du Digital d'un programme d'accélération personnalisé.

Ce programme d'accélération est opéré par l'incubateur iPEPS de l'ICM.

Les startups sélectionnées, de deux à quatre, bénéficieront d'un cadre de travail unique ainsi que d'un accompagnement sur mesure :

- Une mise à disposition par l'ICM / iPEPS de postes de travaux situés dans l'incubateur iPEPS/ICM à Station F, donnant accès à des services et structures de l'ICM et de Station F
- Une expertise d'accompagnement des startups via iPEPS /ICM, incluant des workshops spécialisés et définis en fonction des besoins des startups sélectionnées
- Un mentoring réalisé par des collaborateurs Pfizer afin d'accompagner les startups dans leur développement en apportant une expertise médicale/ pharma

2. Modalités

a. Conditions de candidature

La participation à l'appel à candidatures implique pour tout candidat l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et la non-attribution de l'accompagnement.

b. Calendrier de l'appel à candidatures

Date limite de réception des dossiers : **30 novembre 2018 inclus**

Examen des dossiers par le comité de sélection : **décembre 2018 – janvier 2019**

Annnonce des résultats de l'appel à candidatures : **fin janvier 2019 au plus tard**

Démarrage du programme d'accélération : **11 Février 2019**

c. Dossier de candidature

Les startups souhaitant candidater au programme Pfizer Healthcare Hub doivent soumettre leur dossier de candidature en ligne. Un formulaire est à remplir auquel doit être joint une présentation powerpoint, non-confidentielle, d'une dizaine de slides environ, décrivant entre autres :

- L'équipe et son expertise
- La technologie développée et le stade de développement atteint
- Le business model
- Les perspectives de développement, l'objectif visé par cet accompagnement et les thématiques sur lesquelles une expertise est attendue.

Le formulaire ainsi que la présentation powerpoint devront être en anglais.

d. Critères de sélection

Seuls sont éligibles à cet appel à candidatures, les startups constituées sous forme de société, enregistrées en France, dont le domaine d'activité est le Digital ou la eSanté.

Les projets des candidats startups doivent répondre à au moins une des trois (3) thématiques suivantes de l'appel à candidatures dans l'un des douze (12) sujets de Santé décrits ci-dessous, à savoir :

Parcours de soin et qualité de vie du patient :

- 1) Améliorer le parcours de soin du patient à chaque étape : *aide au diagnostic, à la décision thérapeutique, au suivi et à l'observance du traitement et à la prévention de l'apparition de la maladie ou des rechutes*
- 2) Aider à la coordination des acteurs du parcours de soin : *pour un diagnostic plus rapide de la maladie, pour une meilleure prise en charge du patient et un meilleur accès au traitement*
- 3) Faciliter la gestion de la maladie au quotidien et améliorer la qualité de vie globale du patient : *management des symptômes, accompagnement patient et indice de qualité de vie*

Sur les sujets de Santé suivants :

- Sevrage tabagique
- Prévention AVC
- Douleur arthrosique et lombalgique
- Maladies rares (dont cardiomyopathie, Neuropathie amyloïde à TTR-FAP, Hémophilie A et B, acromégalie, retard de croissance, amylose)
- Oncologie
- Vaccination
- Antibiotiques et antibiorésistance
- Maladies inflammatoires (dont AR, MICI)
- Dermatologie
- Patients fragiles (patient âgé, enfants, patients poly-médicamentés)
- Santé du voyageur
- Automédication

Niveau de maturité attendu des startups : Produit Minimum Viable (MVP)

Les dossiers de candidature seront évalués entre autres sur :

- La qualité scientifique du projet et l'expertise de l'équipe
- Le caractère innovant et différenciant de la technologie
- Le bénéfice apporté au patient
- L'adéquation avec les thématiques de l'appel à projets et les expertises Pfizer

e. Comité de sélection des startups

Les dossiers de candidatures seront examinés par un comité de sélection, composé de manière paritaire de collaborateurs Pfizer et d'experts indépendants reconnus pour leurs compétences dans les domaines ciblés par l'appel à candidatures.

La composition du comité de sélection sera disponible sur le site internet de l'iPEPS.

Le comité de sélection retiendra entre 10 et 15 start-ups qu'il évaluera ensuite lors d'une session de pitch, courant Janvier.

2 à 4 start-ups seront au final retenues par Pfizer pour intégrer le programme.

f. Annonce des lauréats

L'annonce des 2 à 4 startups retenues à l'issue de la session de pitch aura lieu au plus tard fin janvier. Les lauréats et les dossiers non retenus seront informés individuellement et par écrit.

3. Communication

Pfizer en France ainsi que le Pfizer Healthcare Hub pourront faire savoir via leurs canaux de communication internes et externes existants et à venir (sites web, plateformes sociales propriétaires, réseaux sociaux partenaires, supports papier ou audiovisuel, newsletter, mailing...) les résultats de l'appel à candidatures avec, notamment, la liste des lauréats et une brève description de leur activité et logo, et ce, pendant une durée de 3 ans.

4. Obligation des lauréats

Les lauréats de l'appel à candidatures s'engagent à :

- Ne pas faire partie d'un autre programme d'accompagnement pendant la durée du programme
- Faire état de la participation au programme Pfizer Healthcare Hub dans toutes les communications écrites ou orales relatives au projet et autoriser Pfizer à en faire état
- Être présent quotidiennement dans l'espace de l'iPEPS/ICM dédié au Pfizer Healthcare Hub à Station F et participer aux workshops et réunions de travail organisées par iPEPS/ICM.



- Respecter le règlement intérieur et les consignes spécifiques, notamment de sécurité, liées à la mise à disposition par l'ICM / iPEPS de bureaux situés dans l'incubateur iPEPS/ICM à Station F.
- Autoriser Pfizer à utiliser les photos ou vidéos réalisées pendant la phase de sélection et le programme d'accompagnement.
- Accorder du temps (10 heures maximum) pour participer à des interviews écrites, filmées ou audio, et céder leur droit à l'image pour les éléments produits à cette occasion pour diffusion sur le site de Pfizer et ses partenaires.
- Accorder à Pfizer un droit de première discussion sur un possible partenariat pendant toute la durée de leur participation au programme et pendant une durée complémentaire de 3 mois.

Pour toute question, vous pouvez adresser un email à ipeps@icm-institute.org